

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00809
Numéro SIREN : 413 221 730
Nom ou dénomination : 2MB DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2021 sous le numéro de dépôt 4127

2MB DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 €uros
Siège social : NOYAL SUR VILAINE (Ille et Vilaine) - 70 Avenue du Général de Gaulle
RCS RENNES 413 221 730

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six janvier, à dix heures, au siège social, les associés de la société 2MB DISTRIBUTION, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée réunissant les associés, présents ou représentés, possédant plus de la moitié des actions ayant droit de vote peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par le Président :

- Monsieur Jean-Yves MOLLO

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Changement de Président ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés désigne en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Eric MOLLO demeurant 3 Allée Vincent Van Gogh - 35530 Servon sur Vilaine, en remplacement de Monsieur Jean-Yves MOLLO, démissionnaire, et ce à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2021.

La collectivité des associés décide en outre que le Président aura droit au remboursement des frais de déplacement, de séjour et de représentation et de téléphone exposés par lui dans l'intérêt de la société, sur présentation de pièces justificatives ; la rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

51 - 24



DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, les formalités de publicité prescrites par la réglementation en vigueur.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-=-

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

GROUPE 2MB


Signature



Monsieur Jean-Yves MOLLO

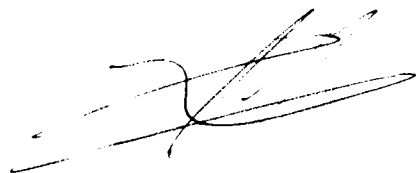
Signature précédée de la mention « Bon pour démission de mes fonctions de Président »

BON POUR DEMISSION DE MES FONCTIONS
DE PRESIDENT



Monsieur Eric MOLLO

Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation de mes fonctions de Président »



Bon pour acceptation de mes fonctions de président

